

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais aussi remercier les députés qui ont eu l'obligeance de me permettre de continuer. Je terminerai dans quelques minutes. Je veux simplement signaler que la réduction de la quantité de céréales dans le système commercial et dans celui des éleveurs terminus aggravera seulement la situation. La responsabilité incombe donc aux cultivateurs de fournir d'autres installations d'emmagasinage et le producteur est touché, car tant que le grain est dans le circuit, il sera payé et l'argent distribué. Néanmoins, une baisse de 150 ou de 200 millions de boisseaux indique qu'on n'achètera pas le blé et qu'il en résultera la perte d'un montant équivalent pour l'économie des Prairies.

• (9.20 p.m.)

A mon avis, il faudrait, avant d'adopter cette mesure, publier le rapport attendu depuis longtemps de la commission d'étude qui étudie les problèmes de transport et de manutention de l'industrie céréalière. Ce rapport est bien en retard et je pense qu'il faudrait considérer les avantages de ses recommandations. Naturellement, je suppose que ce rapport proposera aussi des moyens de moderniser les systèmes de manutention et d'expédition et personne ne peut s'y opposer. On prétend qu'il faudrait aménager un nouveau système terminus à l'intérieur. Je puis seulement vous rappeler, monsieur l'Orateur, que dans ce cas, ce serait les producteurs qui en acquitteraient le coût.

Je voudrais faire ressortir un autre point. Comme l'industrie est considérée dans son ensemble dans les trois provinces des Prairies, il est possible de concevoir qu'une récolte soit complètement perdue dans une province alors que les deux autres réalisent des recettes excédant la moyenne de cinq ans. Donc, les cultivateurs qui ont perdu leur récolte seront privés d'aide. L'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies va littéralement forcer les producteurs en cause à souscrire une assurance-récolte; ce qui ajoutera encore à leurs frais d'exploitation et, je dois le signaler, ils peuvent difficilement payer ces frais supplémentaires en ce moment. De plus, le programme d'assurance-récolte n'est pas disponible dans toutes les régions, il faut aussi envisager cette hypothèse.

Pour terminer, le concept de programme de stabilisation du produit de la vente du grain peut être excellent en théorie; toutefois, le degré de stabilité revêt une importance considérable. Toute la question doit être examinée en fonction des réalités socio-économiques de notre société dont ne tient aucun compte le bill à l'étude. Deuxièmement, il pourrait malheureusement arriver que les responsables de la commercialisation comptent beaucoup trop sur l'aptitude d'une police d'assurance mal conçue pour compenser les ventes perdues et qu'ils ne soient pas aussi agressifs qu'ils le devraient.

On peut concevoir que ceux qui s'occupent du mécanisme des ventes adoptent une attitude de laissez-faire qui aurait un effet négatif plutôt que dynamique sur leur façon d'envisager la commercialisation. C'est une question qui devrait être étudiée. Sans aucun doute, on a fait preuve de beaucoup de complaisance en ce domaine ces dernières années, ce que les producteurs peuvent difficilement se permettre à l'heure actuelle. Il me semble que

lorsqu'un pays produit 5 p. 100 de l'approvisionnement total du monde entier et qu'il détient plus de 50 p. 100 des excédents du globe, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche de façon grossière. Ce bill ne pourra en rien y remédier. Il veut acheter l'affaire, monsieur l'Orateur. Même si les cultivateurs ont un besoin urgent de ces 100 millions de dollars, nous négligerions notre devoir en ne prédisant pas les conséquences de cette mesure, conséquences qui vont bien au-delà du versement des 100 millions. A mon sens, l'adoption de ce bill accélérera la réduction du nombre des petites fermes. Si l'on n'apporte pas à ce bill de grands changements, j'aurai de sérieuses réserves à faire quand il s'agira de l'appuyer.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat parce qu'il y a dans ma circonscription 5,500 milles carrés de terres cultivables, dont la plupart sont consacrées à la culture des céréales. J'interviens aussi parce que nous nous trouvons au beau milieu d'un nouveau drame national, qui est surtout perçu par les habitants des Prairies et peu par le reste des Canadiens. Je dis cela en songeant au genre de mesures législatives que le ministre sans portefeuille chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ont présentées récemment à la Chambre afin de résoudre les problèmes qui se posent d'une manière générale à l'agriculture et particulièrement aux producteurs de céréales de l'Ouest. J'affirme qu'il s'agit d'un drame national, car, depuis l'entrée en fonction du gouvernement actuel, depuis l'entrée en fonction du premier ministre (M. Trudeau), depuis l'entrée dans le cabinet du député de Saskatoon-Humboldt et depuis la prise en charge par ses prédécesseurs, dont l'incompétence n'était pas moindre que celle des membres du gouvernement actuel, de la Commission canadienne du blé et du commerce des céréales des Prairies, le revenu net des cultivateurs canadiens—et il faut lire ce chiffre pour oser y croire—a baissé de 516 millions de dollars.

Seul le génie organisateur de ce genre de gouvernement a pu y arriver, monsieur l'Orateur. Le Canada cultive beaucoup de grain. Nous produisons de grandes quantités de denrées agricoles et possédons des richesses que peu d'autres pays au monde possèdent, et seul le génie organisateur du présent gouvernement peut s'arranger pour que les producteurs du secteur primaire, les pêcheurs, les producteurs de grain et les autres, subissent des pertes.

Une voix: Nous importons des produits agricoles.

M. Benjamin: Le ministre chargé de la Commission du blé a présenté cette mesure à la Chambre. Il s'en est servi pour nous menacer. Je tiens à dire tout de suite que je le crois parfaitement sincère. Je le crois quand il dit, comme en fait foi le hansard du 7 mai, à la page 5603:

De là, on peut voir à quel point le gouvernement croit réellement qu'il est souhaitable de maintenir l'agriculture comme un mode de vie viable et utile.

Il ajoute plus loin:

Je voudrais préciser, comme un trait fondamental de notre philosophie...

Il s'agit de la philosophie du gouvernement libéral.

...que nous n'envisageons nullement d'obliger un cultivateur à quitter sa ferme s'il préfère y vivre.